

Le Comité régional,

Ayant pris connaissance du rapport d'activité présenté par le Directeur régional à la suite de la résolution WPR/RC24.R8 sur le sujet susmentionné;¹

Conscient du fait que bien que la pharmacodépendance n'affecte actuellement qu'une partie relativement restreinte de la population de la Région, elle pourrait constituer à l'avenir un problème d'une ampleur et d'une gravité croissantes;

Reconnaissant aussi les problèmes créés par l'usage excessif de l'alcool et du tabac, qui présentent une grande importance dans cette Région,

1. NOTE avec satisfaction que le programme régional sur la pharmacodépendance est maintenant en voie d'exécution et que des dispositions ont été prises pour sa continuation et son expansion;
2. DEMANDE INSTAMMENT que le programme régional soit élargi et comprenne le problème de l'alcoolisme pour que des mesures efficaces puissent être prises en vue d'empêcher sa propagation et d'organiser la lutte dans ce domaine;
3. EXPRIME l'espoir que les expériences fournies par les projets menés au niveau national, si elles sont combinées aux résultats de la recherche, aboutiront à des méthodes de contrôle efficaces de la pharmacodépendance et de l'alcoolisme;
4. PRIE le Directeur régional :
 - a) de poursuivre les études sur l'épidémiologie de la pharmacodépendance et de l'alcoolisme;
 - b) de soutenir les programmes de formation en matière de prévention, de réadaptation et de lutte contre la pharmacodépendance et l'alcoolisme destinés au personnel national;
 - c) d'aider les gouvernements, sur leur demande, à étudier et à mettre au point des programmes d'action contre la pharmacodépendance et l'usage abusif de l'alcool et du tabac;
5. REMERCIE le Directeur régional de son rapport.

Quatrième séance, 4 septembre 1974

¹ Document WPR/RC25/7